

Alors, on ferme?

Enjeux comparés de la désinstitutionalisation
dans les secteurs sociaux et médico-sociaux

Journée d'étude

02 novembre 2021

9h00 - 18h00

Palais Beaumont

Rue Alfred de Musset 64000 PAU

Tarif

80€ la journée

25€ pour les étudiants



Programme

de

la

9h00 – Accueil convivial

9h30 - Introduction de la journée

10h00 - Intervention de S.KARSZ, sociologue, philosophe et consultant,
"Question de désinstitutionnalisation : définition, enjeux, perspectives"

11h30 - Échanges avec la salle

12h00 - Pause déjeuner – libre

14h00 - Reprise des travaux – intervention de C. LE TREMBLE,
Psychologue-clinicienne - systémicienne, Formatrice, Médiatrice, Québec
"La désinstitutionnalisation au Québec, historique et évolution"

15h00 - Échanges avec la salle

15h30 - Pause

16h00 - Poursuite des travaux - intervention de Silvia-Margaret ARMENGOL,
Coordinatrice du pôle Petite enfance et Directrice d'un multi-accueil
au sein du Centre social Lo solan à Mourenx, ancienne chargée de mission
auprès du Ministère de la santé au Pérou,
"Logique d'institutionnalisation au Pérou : naissance du phénomène et craintes énoncées"

17h30 - Échanges avec la salle

18h00 - Clôture de la journée

journée



PROBLÉMATIQUE

2010 – 3 février – Strasbourg/Conseil de l'Europe : adoption d'une recommandation pour la désinstitutionnalisation des enfants handicapés. Le texte recommande aux Etats membres de ne plus placer les enfants handicapés en institution, en privilégiant la vie au sein de la communauté, sur fond d'incompatibilité avec l'exercice des droits de l'enfant. Un double axiome en précise le fond : aucun enfant ne devrait être placé en institution, sauf circonstances exceptionnelles, remplacement des institutions par des services de proximité dans un délai raisonnable, dans une démarche globale et participative, en donnant toute leur place aux usagers eux-mêmes. Les bases de la réinvention du secteur sont fixées.

2016 – 19 mai – Paris/Conférence Nationale sur le handicap, conclusions de F.Hollande, Président de la République : Le Président s'inscrit dans la droite ligne de la directive européenne, en avançant 3 grandes idées.

Tout d'abord, celle concernant les ESMS et le changement de modèle qui s'annonçait déjà. Il y affirme à ce propos : « Longtemps, la politique du handicap a cherché à protéger en accueillant les personnes handicapées dans des établissements spécifiques, en leur proposant des lieux de scolarisation, en imaginant des modes de travail là aussi toujours particuliers. Ces initiatives étaient louables, mais elles ont eu pour conséquence de limiter les occasions d'échange avec le reste de la société et parfois d'enfermer le handicap autour du handicap ». Plus tard dans le discours, l'idée d'une évolution des ESMS est développée, le Président avançant que « l'enjeu c'est aussi la transformation de l'offre médico-sociale pour aider les personnes handicapées à vivre comme les autres, avec les autres ».

Evidemment, vient ensuite le corollaire, le virage inclusif, « une société inclusive ». Enfin, troisième grande idée qui relie ce discours d'il y a 4 ans à notre problématique d'aujourd'hui, la scolarité des enfants en situation de handicap. L'idée qui y est avancée est déjà celle d'un transfert de « ce qui existait dans les structures médico-sociales vers les établissements scolaires ». La déclinaison française de la directive européenne est en route et se traduit en principes d'action politiques.

2019 – 8 janvier – New York/Assemblée Générale des Nations Unies, Visite en France, Rapport de la Rapporteuse spéciale sur les droits des personnes handicapées, Catalina Devandas-Aguilar suite à une visite en France du 3 au 13 octobre 2017. Sur la base des informations rassemblées avant, pendant et après la visite, elle met en lumière les progrès réalisés par la France, mais également les lacunes et les domaines dans lesquels des améliorations doivent être apportées et formule des recommandations en ce sens.

Mme Aguilar y pointe des défauts quant à l'accessibilité, la santé, le travail, la participation, « de multiples obstacles [empêchant] toujours les enfants handicapés scolarisés dans des établissements ordinaires d'accéder à l'éducation sur la base de l'égalité avec les autres ». Quant à la scolarité des enfants en ESMS, elle se déclare « vivement préoccupée par la situation de ces enfants placés dans ces établissements cloisonnés, où ils ne reçoivent pas un enseignement de qualité sur la base de l'égalité avec les autres [...] alors que les efforts devraient converger vers une transformation de la société et du cadre de vie ».

2020 – 17 mars – France/début du confinement liée au Covid-19 : un des effets indirects de cette période particulière aura été sans aucun doute, à notre niveau, d'accélérer le virage inclusif. Tout d'abord, parce que la doctrine a été très claire dès le départ : favoriser le maintien à domicile avec renfort des mesures de soutien et des interventions de professionnels à domicile. Mais aussi, parce que, ne nous leurrions pas, il aura permis à beaucoup de professionnels de se rendre compte de la capacité ignorée jusqu'alors de certaines familles à s'occuper correctement de leur progéniture, y compris dans un contexte aussi particulier, et parallèlement à beaucoup de familles de faire la même découverte. A ce niveau également, il y aura à coup sûr un avant et un après.

Voilà donc, en quatre grandes étapes, dessinée à grands traits la logique de désinstitutionalisation du secteur social et médicosocial engagée en France il y a une dizaine d'années.

Mais comment les autres secteurs (en dehors du social et médico-social) ont-ils produits cette évolution ? A quel rythme et sur quelle base ? Comment la France évolue-t-elle sur ces questions, sur ces logiques ? Pourquoi des choix initiaux différents ?...c'est ce que propose de balayer dans un premier temps Saül Karsz, sociologue et philosophe, professeur à la Sorbonne.

Viendront ensuite des comparaisons à l'international concernant ce phénomène, sous forme de témoignages, à partir de l'exemple québécois, ce pays ayant produit cette évolution il y a plusieurs décennies, puis à partir aussi de l'exemple péruvien, ce pays ayant fait le choix originel d'un modèle essentiellement basé sur la solidarité intra – familiale et s'interrogeant aujourd'hui sur l'opportunité de créer des institutions. Il sera notamment intéressant de comprendre les raisons de cette évolution, à partir des limites du zéro-institution mais aussi d'identifier les craintes existantes et mieux comprendre ce faisant de potentiels écueils à la construction d'un modèle désinstitutionnalisé à la française.

OBJECTIFS

- Avancer sur une objectivation du phénomène de désinstitutionalisation en France par l'élargissement du prisme d'observation,
- Partager nos avis, regards ou analyses sur le phénomène en France,
- Dresser le panorama de l'état actuel du secteur social et médico-social en France en matière de désinstitutionalisation,
- Mesurer l'ensemble des conséquences possibles de ce mouvement, s'agissant des formations, des modes de management et de gestion, voire des postures de chacun, notamment de nos usagers de leur famille,
- Mesurer les conséquences de l'épisode Covid sur nos fonctionnements et sur leurs possibles évolutions,
- Prendre en compte les expériences en cours, notamment à l'international, pour éviter les effets de balancier possibles en la matière, consistant notamment à condamner le modèle institutionnel existant sans même en voir un certain nombre d'avantages,
- Identifier les possibles champs sur lesquels le secteur social et médicosocial peut avoir une carte à jouer, peut faire valoir son expérience, ses expertises et proposer ainsi de faire institution autrement,
- Relativiser les enjeux par le partage d'autres expériences réussies.

PAU - 02 novembre 2021



ALORS, ON FERME ?

*Enjeux comparés de la
désinstitutionnalisation dans les
secteurs sociaux et médico-sociaux*

Mme, M. :

Prénom :

Nom et adresse complète de l'établissement :
.....

Fonction actuelle dans l'établissement :

Téléphone professionnel :

Courriel :

CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE

- Cadre,
- Profession médicale ou para-médicale,
- Profession éducative ou sociale,
- Service administratif ou technique - Enseignement/Formation,
- Autre :

FRAIS DE PARTICIPATION

80 €

Étudiants : 25 €

Un bulletin par inscription et un chèque par personne ou groupe libellé à l'ordre des PEP 64

SVP Bulletin à retourner accompagné du règlement

PEP 64

9, rue de l'Abbé Grégoire, 64140 BILLERE